



CONFEMEN infos

JANVIER 2005

n°3

Editorial

Le dernier trimestre de l'année 2004 a été celui des grands rendez-vous francophones. D'abord, la 51^{ème} Session ministérielle de la CONFEMEN qui a mobilisé les équipes du Secrétariat technique permanent et du pays hôte, Maurice, ainsi que les acteurs directs des Etats et gouvernements membres.

Réunie au Centre international de conférences de Grand Baie, la 51^{ème} Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage a accueilli plus d'une centaine de participants venant des quatre coins de l'espace francophone, dont des représentants des institutions régionales et internationales en éducation. Les travaux de la Conférence ont porté sur le thème de l'évaluation. Un thème d'actualité qui se situe au cœur du mandat de la CONFEMEN qui est d'orienter les politiques éducatives dans l'espace francophone. Des questions parfois complexes ont été soulevées lors de débats souvent passionnés qui nous ont amenés à consacrer la rubrique «focus» de ce troisième numéro à l'évaluation.

Autre temps fort de cette année francophone, riche en événements, le 10^{ème} Sommet francophone de Ouagadougou a été, pour nous, l'occasion de faire le point sur le chemin parcouru depuis le plan de relance de la CONFEMEN adopté en 2002, lors de la 50^{ème} session ministérielle. Un bilan caractérisé par un renforcement et une diversification des partenariats en faveur de l'éducation, le développement de la communication et la publication des résultats des nombreuses études menées dans le cadre du PASEC. Tout cela concourt à accroître la visibilité de la CONFEMEN et à renforcer son positionnement dans le monde de l'éducation. Mais ce bilan, certes positif, ne doit pas occulter la tâche qu'il nous reste à accomplir pour relever les défis qui se posent aux pays francophones en matière d'éducation. Il doit nous encourager à faire plus et mieux encore pour contribuer davantage à la réalisation des Objectifs du Millénaire en matière d'accès, de qualité et de gestion efficiente des systèmes éducatifs.

2005 est le cap fixé par le Forum de Dakar pour arriver à une parité filles-garçons dans les écoles du monde entier. Notre attention de chaque instant et notre priorité seront d'autant plus axées sur ce champ d'action qu'il reste encore des efforts à fournir pour arriver à poser ce premier jalon.

Puisse cette nouvelle année vous apporter la santé, le bonheur, la paix et l'énergie nécessaire pour gagner ensemble le pari de l'éducation pour tous !

Adiza Hima
Secrétaire Générale

Sommaire

02 Nouvelles de la CONFEMEN

- Maurice accueille la 51^{ème} Session ministérielle de la CONFEMEN
- Mémoire sur l'enseignement du et en français dans l'espace francophone
- Composition du Bureau

04 Focus

- L'évaluation des systèmes éducatifs au cœur des débats
- Mémoire sur l'évaluation des systèmes éducatifs
- Entretien avec Paul Coustère (Pôle de Dakar)

08 Recherche

- Conférence sur les enseignants non fonctionnaires du primaire : le PASEC alimente le dialogue
- En Bref
- Sur le terrain

10 Francophonie

- Xème Sommet de la Francophonie

12 - Brève francophones

- Nouveaux visages au STP

Maurice accueille la 51^{ème} Session ministérielle de la CONFEMEN

Près de trente délégations des Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN et de nombreux partenaires de l'éducation se sont réunis du 20 au 22 octobre au Centre international de conférences de Grand Baie (Maurice) à l'occasion de la 51^{ème} Session ministérielle de la CONFEMEN.

Précédée des réunions de la Commission administrative et financière, des correspondants nationaux et du Bureau, la Conférence des ministres a eu lieu du 20 au 22 octobre 2004.

La cérémonie d'ouverture de la Conférence a été présidée par l'Honorable Paul Raymond Bérenger, Premier Ministre de la République de Maurice, qui a insisté sur le droit à l'éducation, inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et dans les conclusions issues des forums de Jomtien, en 1990, et de Dakar, en 2000. Le Premier Ministre de Maurice a également évoqué la réforme du système éducatif mauricien mise en œuvre depuis l'an 2000 en vue d'assurer l'amélioration de l'accès à la scolarité, la gratuité, la qualité de l'éducation et d'appliquer de nouveaux

mécanismes d'orientation qui correspondent mieux aux aptitudes et aux aspirations des élèves.

L'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, Monsieur Roger Dehaybe, a livré un plaidoyer en faveur de l'éducation en s'appuyant notamment sur les exemples de pays tels que la Tunisie ou Maurice qui ont accompli des progrès considérables en matière de lutte contre la pauvreté par un investissement massif et judicieux dans tous les secteurs de l'éducation. Se prononçant en faveur de l'introduction des langues nationales dans les programmes scolaires, l'Administrateur général de l'AIF s'est ensuite adressé à l'assistance en liant l'éducation aux progrès de la démocratie, au développement de l'économie et à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dont il convient de maîtriser les contenus.

Le Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique de Maurice, l'Honorable Steeven Obeegadoo, qui assumera la présidence en exercice de la CONFEMEN pour le biennium 2004-2006, a souligné l'importance de l'éducation «qui doit être au cœur

de toute stratégie de développement». Il a ensuite fait le point sur les progrès accomplis depuis le Forum mondial de Dakar sur l'Education pour tous (EPT), notamment en matière de disparités entre les sexes, pour constater que peu de pays francophones arriveront à l'objectif de parité en 2005. Faisant référence à l'initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT lancée en 2002, le Ministre mauricien a lancé un appel pour un nouvel élan de solidarité internationale en faveur de l'éducation.

Retraçant le chemin parcouru et les actions réalisées depuis la 50^{ème} Session ministérielle de Ouagadougou, la Secrétaire générale de la CONFEMEN a exhorté la communauté internationale à poursuivre et amplifier ses efforts en faveur de l'éducation. Quant au Président en exercice, Monsieur Mathieu R. Ouédraogo, Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso, il a mis en exergue les différents partenariats initiés par la CONFEMEN durant le biennium 2002-2004.



Mémoire sur l'enseignement du et en français dans l'espace francophone

Placée sous le thème de l'évaluation, la 51^{ème} Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage a également adopté un mémorandum sur l'enseignement du et en français dans l'espace francophone.

Les Ministres en charge de l'éducation et les Chefs de délégation, réunis à Grand Baie le 22 octobre 2004, ayant pris connaissance des résultats des six réunions régionales sur l'enseignement du et en français organisées par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) en collaboration avec la CONFEMEN, les bureaux régionaux de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), ont affirmé que les pays ayant le français en partage ont besoin d'assurer la présence du français en tant que langue fonctionnelle et bien maîtrisée. Ils ont reconnu que la maîtrise du français, langue d'accès à l'information et à la connaissance, constitue un atout majeur pour un enseignement de qualité dans tous les États qui utilisent cette langue comme partenaire de leur développement.

Toutefois, ils se sont accordés à souligner que la prise en compte des langues nationales dans les cursus d'enseignement est bénéfique, aussi bien pour les langues nationales que pour le français. Ils ont également convenu que chaque État demeure souverain en ce qui concerne les modalités et les

mécanismes d'intégration des langues différentes dans son système éducatif et ce, compte tenu de la diversité des situations socio-linguistiques et politiques. Cette diversité ne doit néanmoins pas masquer le fait que la question des langues nationales, qu'elles aient le statut de langues d'enseignement ou qu'elles demeurent des matières d'apprentissage, ne peut être écartée dans toute réflexion portant sur l'enseignement du français dans l'ensemble des cycles de formation formelle et non formelle.

L'idée principale qui a émergé durant les États généraux de l'enseignement du et en français de Libreville a été celle de «langues partenaires». Les Ministres et Chefs de délégation ont affirmé la nécessité de privilégier la diversité linguistique et culturelle au sein des systèmes éducatifs qui ont tout à gagner, d'un point de vue linguistique, pédagogique et didactique, à l'élaboration de stratégies éducatives incluant le bilinguisme ou le multilinguisme fonctionnel. Ils ont mis en exergue plusieurs défis tels que l'insuffisance des financements consacrés à l'éducation, la formation insuffisante des maîtres et des professeurs aussi bien en didactique du français que, plus généralement, en didactique des langues, l'inadaptation des programmes au contexte et aux réalités spécifiques de chaque pays et l'absence ou l'insuffisance d'outils pédagogiques.

Les Ministres et Chefs de délégation ont notamment recommandé de renforcer l'enseignement du et en français sur le plan institutionnel et de prendre les mesures favorables à l'utilisation de cette langue sur laquelle repose l'appartenance à la famille francophone, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques linguistiques cohérentes et adaptées aux différents contextes, de mettre en réseau les différents acteurs de l'enseignement du et en français, de veiller à l'harmonisation des programmes et à la mise en place d'une politique éditoriale en matière de production de manuels scolaires.

Sur le plan pédagogique, les principales recommandations portent sur la formation des enseignants, la contextualisation des outils, des méthodes et des modes d'évaluation utilisés dans l'enseignement du français, la consolidation et la diversification des programmes de soutien à la conception d'outils pédagogiques, le recours aux NTIC et aux médias, le renforcement de la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs dans l'espace francophone et la systématisation du recours à l'évaluation des acquis des apprentissages, notamment avec l'appui du PASEC.

Composition du Bureau de la CONFEMEN

La 51^{ème} Session ministérielle de la CONFEMEN a procédé au renouvellement du Bureau. Le Bureau est l'organe exécutif de la CONFEMEN. Il est composé de 14 membres représentant les différentes aires géographiques. Il se réunit une fois par an. La prochaine réunion du Bureau aura lieu à Brazzaville en 2005.

Le nouveau Bureau est constitué comme suit :

Président	:	Maurice
1 ^{er} Vice-Président	:	Niger
2 ^e Vice-Président	:	Burkina Faso
Rapporteur	:	Canada Nouveau-Brunswick
Pays siège	:	Sénégal

Membres :

Communauté française de Belgique	
Cameroun	Liban
Congo	Roumanie
France	Rwanda
Gabon	Suisse

L'évaluation des systèmes éducatifs au cœur des débats de la 51^{ème} CONFEMEN

Portant sur l'évaluation des systèmes éducatifs, les travaux de la Conférence ont donné lieu à des échanges fructueux et parfois passionnés qui ont témoigné de la pertinence du thème retenu pour ce grand rendez-vous de l'éducation en Francophonie.

L'évaluation constitue un instrument essentiel pour le pilotage des systèmes éducatifs. Avec la création de son Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) en 1991, la CONFEMEN dispose aujourd'hui d'une expertise reconnue sur le plan international. Cette réflexion intervient dans un contexte où les approches en matière d'évaluation se sont diversifiées mais ont toutes pour fonction d'améliorer la gestion des systèmes éducatifs et de relever les défis de l'accès et de la qualité de l'éducation.

Suite aux travaux qui se sont déroulés en ateliers thématiques, le PASEC, qui œuvre au renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation dans les Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN, a présenté les résultats de ses récentes études. Celles-ci portent notamment sur le redoublement à travers le suivi de cohortes effectué au Sénégal, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire et sur le recrutement et la formation des enseignants ainsi que leurs statuts.

Monsieur Alain Mingat, économiste principal spécialiste en éducation à la Banque Mondiale, a présenté l'évolution de l'évaluation et les différents programmes mis en œuvre, en particulier dans les pays moins avancés, et les perspectives dans ce domaine. L'intervenant a placé le débat sur le terrain du rapport entre le volume des ressources investies dans les systèmes éducatifs et les résultats obtenus tant en matière d'accès qu'en matière de qualité de l'éducation et de gestion des systèmes. C'est ce rapport coût-efficacité qui doit mener vers des politiques éducatives plus efficaces et plus pertinentes tenant compte de l'environnement dans lequel elles s'inscrivent.

A cet égard, les études démontrent que, pour un même niveau de dépense par élève, on peut observer une forte variété dans le niveau des apprentissages. Par ailleurs, il existe des écoles qui ont de bonnes performances en dépit de ressources modestes et des écoles avec des performances modestes alors qu'elles disposent, a priori, de ressources plutôt abondantes en termes relatifs. Ce qui pose la question de l'efficacité dans l'utilisation des ressources et met en exergue l'importance de l'évaluation pour contribuer à une meilleure gestion des systèmes éducatifs.

Le Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) mis en œuvre par l'OCDE a été présenté par Madame Katia Mikhaelowa, chercheur à l'Institut d'économie internationale de Hambourg. Ce programme consiste en une évaluation des connaissances des élèves en lecture, mathématiques et sciences. Cette évaluation, qui est répétée tous les trois ans et cible les jeunes âgés de 15 ans, analyse notamment l'effet de l'environnement socio-économique sur les apprentissages dans plus de 40 pays.

L'assistance a également suivi avec intérêt l'exposé de Monsieur Seydou Cissé sur la programmation de l'Organisation Islamique pour l'Education, la Science et la Culture (ISESCO) en matière d'éducation-formation. Enfin, le représentant du Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur du Liban a présenté les résultats de la 4^{ème} Conférence des Ministres arabes de l'Education et de l'Enseignement.

Les participants ont ensuite poursuivi leurs travaux au sein de trois ateliers thématiques. Le premier atelier portait sur l'évaluation des objectifs généraux de l'éducation. Ces objectifs se déclinent en matière d'accès, de qualité, d'équité et d'impact social et économique de l'éducation. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, l'évaluation apparaît comme un précieux outil permettant d'instruire des réformes. Elle permet, en effet, de rapprocher des données et des informations généralement traitées de manière cloisonnée.

L'objectif central demeurant l'apprentissage des élèves, les autres objectifs doivent s'inscrire dans cette priorité accordée à l'apprenant. Dans un premier temps, l'évaluation permet de juger du bon acheminement des ressources humaines, financières et matérielles jusqu'aux établissements scolaires. Dans un second temps, elle étudie les modes d'organisation et identifie le fonctionnement optimal des classes pour transformer les ressources mobilisées en acquisitions chez les élèves.

Recommandant une meilleure intégration des différents niveaux d'évaluation, les participants ont préconisé d'accorder une attention particulière au plan local afin de prendre en compte les réalités spécifiques de chaque école et d'arriver à une gestion de proximité des systèmes éducatifs. Toutefois, les résultats de l'évaluation doivent s'articuler avec les niveaux régional, national et international afin de dégager des tendances et guider les prises de décision sur le plan national voire international.

Trop souvent perçue comme une menace, l'évaluation doit, au contraire, être vue comme une occasion de mobilisation positive et d'identification de possibilité d'amélioration du système. Afin de jouer pleinement son rôle, le processus devrait être continu et permettre à tous les acteurs de partager un diagnostic commun, se rapprochant ainsi d'une capacité d'auto-évaluation.

Le rôle clef de la CONFEMEN consiste à promouvoir les politiques d'évaluation adoptées par les Etats et gouvernements membres et à faciliter l'échange d'informations et de pratiques entre les pays. La CONFEMEN œuvre aussi au renforcement des capacités nationales d'évaluation et à la mise en place de structures nationales d'évaluation.

Le deuxième atelier s'est penché sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacités et a recommandé l'instauration d'une culture d'évaluation au sein des structures de pilotage et de gestion des systèmes éducatifs.

Ayant identifié plusieurs obstacles à une meilleure prise en compte des résultats d'évaluation dans la prise de décision, les participants ont également recommandé une meilleure intégration des processus d'évaluation au niveau local et une meilleure articulation des différents échelons de responsabilité et de décision.

Concernant l'amélioration de la connaissance des impacts social et économique de l'investissement éducatif, cet atelier a formulé plusieurs recommandations telles que la diversification et l'utilisation de toutes les sources de données existantes, le développement d'indicateurs spécifiques, la réalisation d'évaluations post-scolaires portant notamment sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes et la diversification des thèmes retenus pour les évaluations en tenant compte des différents contextes socio-économiques...

Le troisième atelier portait plus spécifiquement sur l'évaluation des acquis scolaires dans une perspective comparative. Les participants se sont accordés pour reconnaître l'intérêt et l'importance de mener des études comparatives mais ils ont regretté la sous-exploitation des résultats aux examens nationaux comme premier outil de pilotage des systèmes éducatifs. Dans un contexte de manque de ressources, il convient d'accorder une plus grande attention aux questions de gestion afin d'obtenir un meilleur rendement des investissements.



MEMORANDUM SUR L'EVALUATION DES SYSTEMES EDUCATIFS

51^{ème} session ministérielle de la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage - Grand Baie, Maurice, 22 octobre 2004

Les défis et les enjeux de l'Éducation pour tous adoptés au Forum de Dakar en avril 2000, visant particulièrement la scolarisation primaire universelle en 2015 et l'élimination de la disparité entre genres, nécessitent tout à la fois la mobilisation de ressources additionnelles substantielles ainsi que l'amélioration de l'efficacité avec laquelle elles pourront être utilisées. Pour l'atteinte de ces objectifs, l'adoption de politiques éducatives plus efficaces de même que leur mise en œuvre concrète pour assurer une meilleure transformation des ressources en résultats s'imposent.

Dans cette perspective, les ministres considèrent que l'institution de l'évaluation sous ses différentes formes permettra, d'une part, d'identifier les voies par lesquelles ces gains d'efficacité pourront être obtenus et, d'autre part, de rendre compte à la communauté nationale et internationale des progrès réalisés.

L'analyse montre que si des pratiques d'évaluation existent au niveau international (dispositifs PISA, PASEC, analyses sectorielles conduites par des organisations internationales), il n'existe que très peu de dispositifs nationaux spécifiquement organisés en ce domaine. Par ailleurs, la prise en compte des évaluations intégrées au fonctionnement ordinaire des systèmes éducatifs, permettant l'amélioration de la gestion des établissements sur le plan local, est relativement insuffisante. Les fortes disparités constatées sur ce plan invitent à souligner que des progrès sont à rechercher sur cet aspect du fonctionnement des systèmes éducatifs.

Sur la base de ce diagnostic, nous, Ministres de la CONFEMEN et Chefs de délégation, convenons des principes suivants :

- Le caractère essentiel de l'évaluation pour le pilotage des systèmes éducatifs ;
- La nécessité d'intégrer la fonction d'évaluation au cœur de ces systèmes ;
- Le besoin d'articuler les politiques nationales d'évaluation aux initiatives et dispositifs internationaux ;
- L'indispensable inscription de l'évaluation dans une démarche transparente, en vue d'une meilleure gouvernance et de l'implication de tous dans la mise en œuvre des réformes de politiques éducatives.

Compte tenu de ces principes, nous adoptons les recommandations suivantes :

- Faciliter la mise en place d'un dispositif national d'évaluation ayant un ancrage institutionnel adapté et convenablement doté en personnels et en moyens.
- Développer, articuler et valoriser ces dispositifs nationaux par des actions concertées de formation et par l'élaboration d'instruments, afin que les travaux engagés soient d'une qualité technique appropriée et qu'ils permettent une comparabilité internationale des résultats obtenus.
- Promouvoir de nouvelles modalités de gestion sur le plan local fondées sur une démarche de pilotage par les résultats dans le cadre d'une dynamique partenariale engageant l'ensemble de la communauté éducative. Un tel processus impliquera à la fois une activité de formation de ces différents acteurs de même que la mise à disposition des données pertinentes pour l'animation et la supervision d'ensemble.
- Identifier les aspects opérationnels de ces actions en examinant les options possibles, les outils nécessaires, les activités concrètes à mettre en œuvre, les calendriers et les budgets adéquats.

En conséquence, nous, Ministres de la CONFEMEN et Chefs de délégation, demandons que la coopération internationale francophone en matière d'éducation soutienne l'ensemble des actions qui seront entreprises en vue de promouvoir l'intégration de l'évaluation dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux.

A cet effet, nous demandons au Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN de constituer un groupe ad hoc d'experts chargé de faire des propositions concrètes qui seront soumises au prochain Bureau.

Entrevue avec Paul Coustère

Coordonnateur du Pôle de Dakar

Le Pôle de Dakar est une équipe d'experts en analyse sectorielle en éducation mise en place en 2001, à l'initiative de la France, auprès du Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (BREDA). La mission du Pôle est de contribuer à l'effort de la communauté internationale en faveur de la poursuite des objectifs d'éducation pour tous en apportant une compétence spécifique en matière de diagnostic sectoriel, d'évaluation des politiques et d'appui au dialogue entre les pays et leurs partenaires techniques et financiers. Nous avons rencontré le coordonnateur du Pôle, Monsieur Paul Coustère, qui situe l'importance et les enjeux de l'évaluation dans le secteur de l'éducation...



Il est beaucoup question d'évaluation, ce fut notamment le thème de la 51^{ème} Session de la CONFEMEN. Quels sont les enjeux de l'évaluation dans le secteur de l'éducation aujourd'hui ?

On en parle effectivement beaucoup et il pourrait même y avoir un risque de saturation. C'est pourquoi il est nécessaire d'en revenir à la justification première de l'évaluation par rapport à un bon fonctionnement des systèmes éducatifs. En effet les systèmes éducatifs contemporains sont largement développés, financés et réglementés par l'Etat, et ce en raison d'une reconnaissance de l'éducation comme service social de base, qui doit être accessible à tous, ce qui représente un enjeu majeur de développement pour les pays du Sud. C'est un choix politique fondé en raison, mais qui a pour conséquence de ne pouvoir s'en remettre à une régulation par la demande et par le marché. Car une entreprise qui ne fait pas de profit disparaît. Mais une école qui perd ses élèves, ou qui ne leur apprend rien, peut perdurer longtemps. Il faut donc disposer d'outils de pilotage, de suivi pour savoir si le système atteint ses objectifs, si l'investissement que consent la société répond à l'attente et aux besoins individuels et collectifs, et c'est là que l'évaluation joue son rôle.

Quelle est la place de l'évaluation dans l'atteinte des objectifs de l'Education pour tous tels que formulé par la communauté internationale lors du Forum de Dakar, en 2000 ?

Ces objectifs formulés à Jomtien en 1990 et confirmés à Dakar en 2000 font l'objet d'un large consensus. L'éducation n'est plus considérée comme une dépense mais comme un droit qui est la condition d'exercice de tous les droits, comme un investissement essentiel pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités... Ces objectifs externes ne pourront être atteints sans que les systèmes éducatifs du Sud ne fassent d'énormes progrès en matière d'accès, de qualité et d'équité. C'est ce qui a été défini à Jomtien et à Dakar, et c'est ce qui doit être évalué, non seulement au niveau international, mais à tous les échelons du système, jusqu'à celui de la classe.

Quels sont les différents types d'évaluation ? Y a-t-il une certaine cohérence voire une unité entre ces différentes démarches ?

Il y a effectivement une grande variété d'approches mais l'unité, au niveau de la stratégie d'évaluation que peut adopter par exemple un ministère de l'éducation, doit venir

du consensus sur les objectifs de l'éducation : si ce consensus existe, l'ensemble des démarches d'évaluation, aussi différentes soient-elles, peuvent s'articuler en un tout cohérent. Ce qui n'empêche pas, bien sûr, d'être attentif à la méthode, et donc de se situer, de se démarquer de l'opinion, de la subjectivité, de faire preuve de rigueur, et, dans les formes les plus élaborées de l'évaluation, de se plier aux règles reconnues de la méthode scientifique.

La première forme d'évaluation, la plus simple, est la mesure. Il s'agit par exemple, dans les pays du Sud, de suivre d'une année sur l'autre la proportion d'une classe d'âge qui a accès à l'école, ou de mesurer le niveau moyen d'acquisition des élèves par des tests standardisés. Cette mesure permet la comparaison d'un pays à l'autre. Le fait que ce soit la forme la plus simple de l'évaluation ne veut pas dire qu'elle soit la moins efficace en terme de régulation des systèmes. La simple publication de ces mesures peut avoir un impact sur les systèmes. Ainsi, la mobilisation sur les objectifs du millénaire vient d'une prise de conscience du rythme insuffisant de développement des systèmes éducatifs au Sud pour répondre à l'accroissement démographique. Pour prendre un autre exemple, au Nord, le mauvais classement obtenu par l'Allemagne dans l'enquête internationale PISA est en train de provoquer une réforme au niveau des régions.

Une deuxième forme d'évaluation ne se contente pas de mesurer, mais cherche à rapporter cette mesure à un coût global. Quand on poursuit cette démarche, on s'aperçoit régulièrement qu'il existe d'énormes différences entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus par les élèves. Ainsi, le taux d'achèvement du primaire, en Afrique, varie entre 30 % et 70 % pour deux pays de même niveau de développement, et qui consacrent le même budget pour l'éducation. On peut bien sûr dire que les contextes nationaux sont différents, mais un tel écart indique surtout que le premier pays dispose d'une énorme marge de progrès dans l'efficacité de sa politique éducative, ou que, dit plus brutalement, augmenter les financements pour l'éducation dans ce premier pays, que ce soit sur ressources domestiques ou sur aide extérieure, augmenterait davantage le volume d'argent gaspillé que l'accès à l'école des exclus.

Ces exemples pris au niveau international trouveraient bien sûr leur équivalent au niveau de la région, de la circonscription scolaire, de l'établissement ou de la classe, mais le temps nous manque pour en faire l'illustration.

Le troisième type d'évaluation pose la question du pourquoi : on ne se contente pas de mesurer la progression vers un objectif, ou de rapporter les résultats obtenus au coût, mais on cherche à comprendre pourquoi telle ou telle politique éducative, ou à une autre échelle, telle ou telle école, est plus performante qu'une autre. Il faut alors « ouvrir la boîte noire », s'intéresser aux processus, aux intrants, aux aspects de gestion, voire de motivation des acteurs. C'est typiquement le cas du Programme PASEC de la CONFEMEN, qui cherche à identifier les modèles d'école et les formes de gestions les plus performants.

Le PASEC ouvre d'ailleurs sur le quatrième type d'évaluation, plus prospectif, qui relie l'évaluation de ces dispositifs à leur coût, et qui propose en conséquence des paramètres de politique éducative qui une fois généralisés à l'échelle d'un système permettent de concilier les objectifs en matière de quantité et de qualité à l'intérieur d'une contrainte budgétaire.

On voit là que toutes les formes d'évaluation font système : la simple mesure peut provoquer une prise de conscience, elle ne suffit pas la plupart du temps à arbitrer pour savoir si un simple apport de ressources suffira à atteindre les objectifs, ou si des mesures de refondation des systèmes éducatifs, pour les rendre plus efficaces, sont à envisager. Et dans ce travail, il faut alors mobiliser les autres types d'évaluation.

Les conclusions des travaux de la dernière session de la CONFEMEN recommandent que le contenu des évaluations puisse s'orienter davantage sur la gestion scolaire ? Est-ce une véritable lacune ou un paramètre difficile à intégrer ?

L'évaluation, dans l'acception courante du terme, est très connotée « pédagogique » : pour parler clair, la première image qui se forme est celle de l'enseignant qui note ses élèves. C'est une forme légitime d'évaluation, relativement bien explorée. L'évaluation à l'échelle des systèmes commence elle aussi à être bien reconnue par les institutions. Mais la dernière session de la CONFEMEN, en ligne avec les conclusions du programme PASEC, a effectivement mis en exergue le lien essentiel, mais peu pris en compte, entre les aspects de gestion et les aspects de qualité. Certaines initiatives commencent à se développer dans ce domaine tel le projet AGEPA (Amélioration de la gestion de l'éducation dans les pays africains), mené par la Banque Mondiale et d'autres partenaires bilatéraux, qui lie une démarche d'évaluation à une démarche de gestion. D'une certaine manière, ce projet « recycle » au bon sens du terme les instruments d'évaluation sur l'allocation des ressources aux écoles et leur bonne transformation en impacts éducatifs pour procéder à un renforcement des structures de responsabilité et d'imputabilité du niveau central jusqu'à celui de la classe, sans oublier les usagers de l'école, pour laquelle la mise à disposition des résultats d'évaluation peut servir d'instrument de contrôle rapproché sur le service éducatif rendu au niveau local."

Comment les résultats de ces différents types d'évaluation peuvent-ils effectivement peser sur les choix et les décisions en matière de politique éducative ?

Il y a traditionnellement toute une série de malentendus entre les évaluateurs et les politiques.

En caricaturant un peu, le politique pose des problèmes compliqués : (la « crise » de son système par exemple), et demande des réponses simples. L'évaluateur, au contraire, doit réduire la question à une problématique limitée pour pouvoir la traiter avec rigueur, et livrera en général des résultats assez complexes. Il faut donc un premier effort commun des politiques et des évaluateurs

pour s'accorder sur la question posée et sur les réponses qu'on peut attendre.

Un autre malentendu vient du fait que le politique demande des réponses immédiates et que les évaluations demandent du temps. Quand le politique pose une question, l'évaluateur répond trop souvent en proposant un processus d'évaluation qui fournira des réponses 12 ou 18 mois plus tard. Il ne faut donc pas attendre le politique pour lancer un processus d'évaluation qui doit, idéalement, être continu pour que, au moment où les questions précises se posent, on puisse déjà fournir des éléments de réponses. Ce qui est encore mieux, c'est que l'évaluation soit une composante intégrée et un processus continu du système éducatif (qu'elle soit pratiquée en interne et/ou qu'elle fasse appel à des compétences extérieures) et que donc se constitue progressivement un corpus de connaissances sur ce système, qui évolue en même temps que tombent et se croisent et se consolident entre eux les différents résultats d'évaluations.

Mais peut être le plus grand malentendu est ailleurs : l'évaluation s'inscrit dans des enjeux de changement, de pouvoir, et peut de ce fait être marginalisée, détournée, instrumentalisée... C'est alors à l'évaluateur de minimiser ce risque en étant intraitable sur la rigueur méthodologique, le format de restitution et la diffusion des résultats. Mais ces conditions, nécessaires, ne sont pas suffisantes. Il faut, quitte à égratigner l'image de « neutralité » de l'évaluateur, assumer le fait que certains résultats remettent en question certains acteurs et certaines positions acquises. C'est pourquoi l'évaluation est difficile dans un système éducatif qui hésite sur ses objectifs premiers, car alors l'intérêt général, mal défini, a du mal à primer sur l'intérêt particulier. C'est pourquoi encore, dans le contexte particulier des systèmes éducatifs des pays du Sud, l'évaluation, pour avoir un impact, a tant besoin que se maintienne le consensus politique et social sur les grands objectifs d'éducation pour tous.

Propos recueillis par Bernard Verschueren

Plus d'infos : www.poledakar.org

Conférence sur les enseignants non fonctionnaires du primaire : le PASEC alimente le dialogue

C'était ambitieux mais impératif : réunir les acteurs de l'éducation pour s'entendre sur les défis que pose la présence massive d'enseignants non fonctionnaires dans les systèmes éducatifs africains et sur les pistes d'action à suivre. Du 21 au 23 novembre dernier, Bamako a eu le privilège d'accueillir Ministres de l'Éducation, représentants des ministères des Finances, de l'Emploi et de la Fonction publique de même que de syndicats enseignants et associations de parents d'élèves en provenance de 12 pays francophones d'Afrique subsaharienne, venus partager leurs points de vue respectifs. Le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) y était pour présenter les résultats d'une vaste analyse portant sur l'influence du statut enseignant sur la qualité de l'enseignement primaire dans neuf pays.

Un dialogue qui s'amorce

Tous avaient comme priorité la scolarisation primaire universelle de qualité d'ici 2015. Seulement, sur la question des enseignants non fonctionnaires, les uns invoquaient la limitation des ressources et les besoins énormes de scolarisation des pays, les autres dénonçaient les inégalités créées dans le traitement des enseignants et le dénigrement du métier d'enseignant. Il aura fallu une alliance entre l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), la Banque mondiale, l'Internationale de l'Éducation et le Ministère de l'Éducation du Mali pour que tous les acteurs de l'éducation se penchent ensemble sur la question. Étaient au rendez-vous des représentants de 12 pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, la Guinée, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Le premier pas a été de dresser l'état des lieux relatif aux enseignants non fonctionnaires. Plusieurs pays ont confirmé que le recrutement de contractuels s'accélère et que les systèmes éducatifs compteront bientôt davantage de maîtres non fonctionnaires que de maîtres fonctionnaires. Sur le plan de l'extension de la scolarisation, les expériences des pays ont montré des résultats remarquables. Au Sénégal, par exemple, la politique de recrutement de contractuels a favorisé, en dix ans, un accroissement de 26 points de taux brut de scolarisation. Au Niger, cette hausse a été évaluée à 13% en cinq ans. Bien sûr, l'annonce de tels résultats n'efface en rien les craintes liées à la qualité de l'enseignement dispensé, partagées par l'ensemble des acteurs. Cependant, face à ces conclusions, les pays ont été forcés de poser autrement la question des contractuels : si la présence des

enseignants non fonctionnaires se révèle essentielle pour atteindre les objectifs d'éducation pour tous, quels sont les profils à privilégier pour que la scolarisation du plus grand nombre ne se fasse pas au détriment de la qualité de l'éducation ?

Des résultats de recherche utiles

Pour apporter un éclairage sur cette problématique, les résultats de quatre études réalisées spécialement pour l'événement ont été présentés. Trois d'entre elles portaient sur la situation des enseignants non fonctionnaires, sur la formation et la gestion des enseignants du primaire en Afrique de l'Ouest et sur l'utilisation des maîtres contractuels dans des pays non francophones.

La quatrième étude, menée par le PASEC, avait pour objectif de comparer les performances de près de 2 000 enseignants de deuxième et de cinquième années en fonction de leur profil, et ce, dans neuf pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Pour ce faire, le PASEC a analysé les données recueillies à travers les évaluations nationales de la qualité de l'éducation primaire qu'il a effectuées dans ces pays entre 1995 et 2001. Au total, plus de 28.000 élèves avaient été testés en français et en mathématiques.

Ce qu'a révélé l'étude du PASEC, c'est d'abord que les inquiétudes concernant une probable détérioration de la qualité de l'enseignement doivent être relativisées. En effet, les analyses ont montré que l'impact du statut de l'enseignant sur les acquis scolaires est modéré et pas systématiquement en faveur d'une catégorie d'enseignants. Ensuite, il est ressorti que le niveau académique et la formation profes-

sionnelle de l'enseignant ont une influence certaine sur les acquisitions des élèves, mais plus modeste qu'on ne le croirait.

Ce constat a amené le PASEC à affirmer que le niveau du BEPC apparaît comme un minimum souhaitable sans qu'un niveau supérieur constitue une garantie d'une meilleure performance et que la question de la durée des formations et de la pertinence de leur contenu doit être posée, car les formations initiales actuelles montrent peu d'effet alors qu'elles auraient le potentiel d'influer positivement sur les acquis des élèves.

Des efforts à poursuivre au niveau national

Au moment de leur présentation, ces résultats ont été mal accueillis par plusieurs des intervenants présents qui avaient jusqu'alors été tenus peu informés des activités du PASEC. Toutefois, rétrospectivement, on a constaté qu'ils ont contribué à la création d'un consensus de la communauté éducative. En effet, au terme de trois jours de dialogue et d'échanges, les participants ont dégagé certaines orientations concernant le recrutement, la formation, les conditions d'emploi et les perspectives des maîtres non fonctionnaires, notamment :

S'assurer que le niveau, BEPC ou plus, et que les conditions de recrutement garantissent les normes afférentes au profil de l'enseignant du primaire.

Assurer une formation initiale d'au moins six mois suivie d'un plan de développement professionnel comportant une formation continue et divers soutiens pédagogiques ciblés sur les besoins en situation de service.

Offrir un contrat à durée indéterminée incluant plans de carrière, passerelles de promotion, garanties de protection sociale, droits et devoirs et disciplines selon la législation en vigueur. Avec pour résultats quatre constats partagés au sujet des défis que posent le recrutement et la mise en service des enseignants non fonctionnaires et sept recommandations sur les pistes d'action communes à suivre dans les pays, Bamako a été un dialogue riche. C'est maintenant au niveau national, et en concertation avec toutes les parties prenantes, que se jouera l'après-Bamako, soit la traduction de ces recommandations en actes.

Pour plus d'infos : www.adeanet.org



Sur le terrain...

Bénin

La première phase de l'évaluation a eu lieu en décembre. L'enquête a démarré avec les pré-tests de début d'année scolaire.

Cameroun

Une mission d'appui à la saisie, réalisée en décembre, a permis à l'équipe nationale d'entamer les opérations de saisie des données de la première phase d'enquête.

Côte d'Ivoire

Une première version du rapport de recherche est en cours de rédaction. Les résultats de ce rapport alimenteront un ouvrage de synthèse et de réflexion sur la question du redoublement en Afrique francophone qui paraîtra au cours du premier semestre de 2005.

Guinée

La première phase d'enquête s'étant déroulée avec succès, les opérations de saisie des données ont débuté à la suite d'une mission

de formation qui s'est tenue en décembre.

Guinée Bissau

Un programme de formation aux techniques d'évaluation destiné aux cadres nationaux a débuté en décembre. Ce programme comportera au total trois sessions de formation.

Madagascar

A l'issue d'une mission de formation à la saisie effectuée au mois de décembre, l'équipe nationale procède actuellement à la saisie des données de la première phase d'enquête.

Mauritanie

Le travail d'analyse des données se poursuit. Suivra la rédaction du rapport provisoire de recherche.

Tchad

La phase d'analyse des données vient de débuter, à la suite d'une mission de formation à l'analyse des données qui a eu lieu en décembre.

En Bref...

Le comité scientifique du PASEC se renouvelle

Les membres du comité scientifique du PASEC seront appelés à changer cette année, à la suite d'un appel à candidatures. Les six postes seront discutés lors de la prochaine réunion du Bureau de la CONFEMEN, qui se tiendra très prochainement à Brazzaville. Le comité scientifique a la responsabilité de valider les études sur le plan scientifique et de se prononcer sur le déroulement des activités de recherche.

Cinq évaluations diagnostiques se préparent pour 2005-2006

Le PASEC aura un programme chargé au cours du biennium 2005-2006, avec l'amorce de cinq nouvelles évaluations diagnostiques. Les pays membres ont été invités à soumettre leur candidature au plus tard en janvier 2005. Président à l'étude des dossiers, le comité scientifique soumettra, à la Secrétaire Générale de la CONFEMEN, ses recommandations qui tiendront compte à la fois de l'équilibre géographique et de l'intérêt analytique.

X^{ème} Sommet de la Francophonie

Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, a accueilli le X^{ème} Sommet de la Francophonie les 26 et 27 Novembre 2004 sur le thème «Francophonie : espace solidaire pour un développement durable».

La Conférence de Ouagadougou s'inscrit dans la continuité du IX^{ème} Sommet, tenu, en 2002, à Beyrouth, et marque une étape décisive dans la mise en œuvre du plan d'action de Johannesburg préconisant la définition et l'application de stratégies nationales pour le développement durable. Pour la Francophonie, celui-ci repose sur cinq piliers : la gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles, le progrès économique inclusif et continu, un développement social équitable faisant appel à la tolérance et s'appuyant sur l'éducation et la formation, des garanties de démocratie et d'Etat de droit à tous les citoyens et une large ouverture à la diversité culturelle et linguistique.

La Déclaration de Ouagadougou

Se plaçant dans le contexte de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire formulés par l'Organisation des Nations Unies et identifiant la pauvreté comme source inévitable de conflits, les Chefs d'Etat et de gouvernement francophones se sont dits convaincus que «notre monde possède aujourd'hui les moyens et les ressources pour l'éliminer» et ont insisté sur le rôle

fondamental qui revient aux jeunes et aux femmes pour atteindre le développement durable.

Bien que la mondialisation ait creusé les écarts économiques et sociaux entre les pays, le Sommet fût, comme le souligne la déclaration de Ouagadougou, «un moment privilégié pour la communauté francophone toute entière de renouveler l'expression de sa solidarité avec le Continent africain». Le Sommet a exprimé sa satisfaction quant à l'établissement, par les Nations Unies, d'un Fonds mondial de solidarité (FMS) et encouragé les gouvernements, la société civile et le secteur privé à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre immédiate et effective du FMS. La communauté francophone réunie à Ouagadougou s'est également prononcée en faveur d'autres initiatives allant dans le même sens, telles que la mise en place d'une «facilité financière internationale» en discussion au sein des institutions de Bretton Woods ou les mécanismes d'annulation de la dette, en particulier l'initiative «pays pauvres très endettés» qu'il convient de poursuivre et de renforcer. Pour que les pays francophones en développement puissent mieux

s'intégrer dans le système commercial international, la Francophonie appuie les objectifs des négociations commerciales multilatérales menées au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle préconise le renforcement des capacités institutionnelles appropriées de ces pays tout en insistant sur le rôle positif que peut jouer le secteur privé comme moteur de la croissance économique dans un environnement juridique favorable.

Mais cet environnement juridico-économique ne peut s'inscrire durablement que dans un contexte de paix et de stabilité. A cet égard, la Francophonie, en tant qu'espace privilégié de concertation, est active, au quotidien, sur le terrain du renforcement de la démocratie, de la consolidation de l'Etat de droit et de la promotion des droits de l'Homme. Une grande partie de ce rendez-vous politique a d'ailleurs été consacré aux foyers de tension et de crise dans le monde et des résolutions ont été adoptées en faveur de la paix et de la résolution des conflits comme ceux qui persistent au Proche Orient, dans les pays des Grands Lacs, au Darfour, en Haïti ou en Côte d'Ivoire.



La CONFEMEN au X^{ème} Sommet de la Francophonie

En prélude au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, la CONFEMEN a présenté, par la voix de sa Secrétaire générale, le

bilan de ses activités pour la période 2003-2004 et les perspectives pour 2005-2006 devant la 52^{ème} Session du Conseil Permanent de la Francophonie. La réforme de la CONFEMEN préconisée par le Sommet de Beyrouth (2002) a abouti à l'adoption du plan

de relance par les Ministres de l'Education de la CONFEMEN réunis à Ouagadougou, en 2002, lors de la 50^{ème} Session ministérielle. Cette réforme, mise en œuvre par le Secrétariat technique permanent, a permis à la CONFEMEN de renforcer

son rôle dans la promotion du point de vue francophone au sein des institutions internationales en charge du suivi du Forum de Dakar sur l'Éducation pour tous.

Le biennium 2002-2004 a également été caractérisé par un accroissement important des collaborations avec les partenaires techniques et financiers de l'éducation et par la consolidation des relations opérationnelles avec les acteurs de l'éducation au sein de l'espace francophone.

La collaboration accrue entre la Direction de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'AIF et le Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN, concrétisée par des échanges fréquents, crée un effet de synergie qui a déjà des répercussions importantes sur la programmation de l'Agence en matière d'éducation et de formation. Un comité de suivi AIF/CONFEMEN a été mis en place afin d'assurer l'articulation entre les orientations définies par la CONFEMEN et les activités inscrites dans la programmation de l'Agence. L'AIF s'est également engagée à organiser, de concert avec la CONFEMEN et l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES), des Assises francophones de la gestion scolaire, répondant en cela à une demande explicite des ministres de la CONFEMEN réunis à Ouagadougou lors de leur 50^{ème} session ministérielle. Pour certains projets précis, comme dans le cadre du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), les efforts appréciables consentis par les membres de la CONFEMEN pour la réalisation du

programme d'activités ont été doublés d'un appui économique et financier de l'AIF.

L'expertise développée par la CONFEMEN, notamment à travers les travaux du PASEC, en fait, aujourd'hui, un acteur majeur dans la définition et l'appui à la mise en œuvre de nouvelles stratégies éducatives.

L'éducation primaire pour tous, considérée parmi les Objectifs du Millénaire comme l'un des plus importants, s'occupe une place de premier plan dans l'action de la Francophonie en faveur du développement durable, avec une attention particulière accordée à la parité entre les sexes.

Affirmant sa préoccupation sur la persistance de faibles taux de scolarisation dans l'espace francophone, la Déclaration de Ouagadougou a réaffirmé cette priorité et rappelé la responsabilité des gouvernements en matière de conception et de mise en œuvre de politiques nationales d'éducation et de formation fondées sur les valeurs d'égalité, d'accès, de solidarité et de tolérance. Elle invite également la communauté internationale à accroître la part consacrée à l'éducation dans les financements du développement, tant bilatéraux que multilatéraux, afin de permettre l'accès pour tous à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité.

La Francophonie, pionnière dans la défense de la langue française, veille aussi au renforcement du français comme outil de communication et vecteur culturel et, par extension, comme langue de communication internationale, d'enseignement et de support à un dynamisme

intellectuel, scientifique et culturel novateur. Elle associe cette action à son engagement en faveur du plurilinguisme.

Au plan national, la promotion de la langue française s'inscrit dans une problématique de cohabitation du français avec d'autres langues partenaires ou internationales et ce, dans la plupart des pays membres.

Le cadre stratégique décennal

Après l'adoption de la Charte de la Francophonie, en 1997, l'espace francophone est à présent doté d'un Cadre stratégique décennal lui permettant d'approfondir sa vision commune et de progresser dans la mise en place d'une organisation renforcée et plus cohérente. La CONFEMEN a activement contribué à la formulation du volet éducation de ce cadre stratégique qui détermine les orientations stratégiques et les principes directeurs qui s'imposent à la programmation, désormais quadriennale, des opérateurs de la Francophonie. Issue d'une très large concertation de l'ensemble des acteurs du développement, le Cadre décennal a amené la Francophonie à faire des choix afin d'agir dans les domaines où son expérience et son savoir-faire ainsi que ses capacités réelles peuvent faire la différence et apporter des progrès décisifs.

Extrait du Cadre stratégique décennal de la Francophonie Ouagadougou 2004

Mission : Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche

«L'éducation entendue au sens large, comme l'accès à l'autonomie et à l'information pour tous, commence par l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires, sans disparité entre les sexes. Elle implique, dans une approche intégrée du primaire au supérieur, un enseignement et une formation permettant l'accès à l'emploi. Les politiques d'éducation doivent également veiller à ancrer le français aux côtés des langues partenaires. Enfin, le potentiel de recherche des filières universitaires francophones doit être valorisé.»

Objectifs stratégiques Les programmations et les actions devront tendre à :

- Contribuer à l'effort international pour permettre aux États et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes.
- Participer aux diagnostics sur l'état et les besoins des systèmes éducatifs.
- Aider les États et gouvernements à réformer et renforcer leur système éducatif, leur permettant ainsi d'être admissibles aux financements internationaux et, le cas échéant, les soutenir dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'éducation pour tous.
- Soutenir la formation des cadres de l'éducation en vue d'améliorer la gestion des systèmes éducatifs.
- Appuyer le développement des réseaux régionaux et interrégionaux d'échanges d'expertise, d'expériences et d'outils en matière d'éducation, en particulier sur le réseau électronique.
- Favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi.
- Développer la mise en réseaux des universités et des chercheurs du Nord et du Sud, favoriser l'éclosion de pôles d'excellence à vocation régionale et appuyer les projets de mobilité des jeunes.
- Contribuer au renforcement de l'enseignement technique et professionnel en incitant à :
 - l'établissement de passerelles avec l'enseignement général et universitaire ;
 - une coopération active avec le secteur privé (entreprises et associations).
- Favoriser les efforts d'éducation informelle, en utilisant notamment les médias modernes (audiovisuel, technologies de l'information et de la communication, enseignement à distance...), facilitant l'accès à l'emploi pour les publics non scolarisés, déscolarisés ou adultes.

Brèves francophones

Partenariat francophone pour le micro-enseignement dans les écoles normales

L'Association internationale des Maires francophones (AIMF) et la CONFEMEN ont matérialisé leur volonté commune d'agir dans le secteur de l'éducation. Sur proposition de la CONFEMEN, cette action vise au renforcement des capacités des enseignants par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. C'est ainsi que deux centres multimédias ont été aménagés dans les écoles normales de Ouahigouya, au Burkina Faso et de Dosso, au Niger. Inscrit dans la programmation de l'AIMF, le programme doit servir à équiper deux

autres écoles normales en 2005. Les conditions essentielles d'éligibilité à cette heureuse initiative sont, d'une part, que la ville dans laquelle se situe l'école normale soit membre de l'AIMF et, d'autre part, que le pays ou l'école normale mette à disposition un local approprié, deux formateurs et prenne en charge les frais liés au fonctionnement du centre.

Apprendre et enseigner le français avec TV5

Parce que la télévision est l'un des meilleurs moyens d'immersion à distance, parce que la langue française est l'un des grands vecteurs internationaux de communication, parce que l'apprentissage d'une langue a

tout à gagner quand il s'appuie sur une approche plurielle et moderne du monde, parce que les ressources audiovisuelles et multimédias entrent de plus en plus dans la classe, TV5 a développé un dispositif spécialement conçu pour répondre aux attentes des enseignants de français, langue seconde ou étrangère, et des apprenants de tous les continents. Une série d'outils pédagogiques ont ainsi été élaborés et des fiches sont disponibles gratuitement et proposent des activités sur une quarantaine d'émissions pour enrichir les cours à tous les niveaux et pour tous les publics.

Plus d'infos : www.tv5.org

Nouveaux visages au STP

Voahangy Rahelimanantsoa est de nationalité malgache. Agée de 39 ans, elle est titulaire d'une maîtrise en mathématiques et d'un diplôme de planificateur. Elle a commencé sa carrière par enseigner au lycée. Après sa formation en planification, elle est entrée dans l'administration et a travaillé au niveau des structures centrales du ministère de l'éducation qui assurent le pilotage du système éducatif malgache, d'abord à l'Unité d'étude et de recherche pédagogiques puis à la Direction de la planification. Elle a travaillé sur le PASEC depuis la mise en oeuvre de ce programme, à Madagascar, en 1997, et en a été le responsable national. Après 14 ans de service au sein du ministère de l'Éducation nationale de son pays, sa candidature au poste de conseiller PASEC a été retenue suite à l'appel lancé par la CONFEMEN aux experts nationaux du PASEC en avril 2004. Elle a rejoint l'équipe des conseillers PASEC au STP depuis octobre 2004.

El Hadji Ngom est de nationalité sénégalaise. Agé de 50 ans, il est titulaire d'un Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Psychologue-Conseiller de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel de Dakar. Il a travaillé à l'INEADE (Institut National d'Étude et d'Action pour le Développement de l'Éducation) où il a occupé respectivement les fonctions de Chef du Bureau de la Docimologie et de la Psychométrie, intérimaire du Chef de la Division Évaluation et Responsable Technique de l'équipe PASEC du Sénégal. Il a conduit avec l'équipe nationale l'évaluation standard et le suivi de cohorte du Sénégal. Il a participé à tous les ateliers internationaux PASEC, depuis 1994. Il a, par ailleurs, travaillé aux Industries Chimiques du Sénégal où il s'est occupé de la gestion prévisionnelle du personnel (tests et entretien d'embauche, suivi de carrières, organigramme). Ses principaux domaines de compétences couvrent la conception d'instruments de mesure des apprentissages, la formation aux méthodes et techniques d'évaluation et l'analyse de données sociologiques d'enquête. Il a également une longue expérience dans le domaine de l'évaluation de l'éducation environnementale. Il a piloté plusieurs programmes à l'INEADE, notamment la sous-composante «Évaluation des apprentissages» du Plan décennal de l'Éducation et de la Formation. Depuis octobre 2004, il est recruté au PASEC, pour suivre, en priorité, l'évaluation en Guinée.

CONFEMEN Infos

est une lettre d'information trimestrielle consacrée à l'actualité éducative, à la recherche et aux partenariats dans le secteur de l'éducation, ainsi qu'à toutes les activités de la CONFEMEN dans le monde.

Elle est publiée par le Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN

Directrice de publication : Adiza Hima
Rédacteur en chef : Bernard Verschueren
Rédaction : Bernard Verschueren et Katia Vianou
Crédit photo : UNICEF - Dakar

Conception graphique et impression : ME

Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN
Immeuble Kébé Extension 3ème étage
BP 3220 – Dakar – Sénégal
Tél. : (221) 821 60 22
Fax : (221) 821 32 26
E-mail : confemen@sentoo.sn

www.confemen.org